



CONFIRMATION DE PLACE – SELECTION 2021 AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

COURRIER A NOUS RETOURNER POUR CONFIRMER VOTRE PLACE A

IFAP - 10 rue André et Yvonne Meynier -35000 RENNES

Madame, Monsieur,

Suite aux résultats du 1^{er} juillet 2021 des épreuves d'admission à l'entrée en formation d'Auxiliaire de Puériculture, vous devez comme l'indique l'art-8 de l'arrêté du 07/04/2020, confirmer votre intention de garder votre place si vous êtes en liste principale.

Extrait de l'article 8 : « le candidat dispose d'un délai de **sept jours ouvrés** pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission **en liste principale**. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire ».

Il est obligatoire de nous retourner ce courrier par voie postale à l'institut de formation dûment complété. Vous serez affecté(e) en fonction de votre rang de classement.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Romy POTY
Directrice



IRFSS de Bretagne
Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture
Croix Rouge Française
10 rue André et Yvonne Meynier 35000 Rennes
02 23 46 48 30 - puericulture.rennes@croix-rouge.fr

N° candidat : _____ N° Classement : _____

Liste principale : Formation initiale Formation passerelle

Nom de naissance : _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Je confirme ma place à l'IFAP : oui non

Choix préférentiels - liste principale :

Site indifférent Site de Rennes Site de Brest

Signature (Obligatoire):